

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2016 COMPTE RENDU

Le sept juin deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Anita GUÉRIN, Norbert LIVENAIS, Michelle CHARPENTIER, Armelle LACROIX, Lilian LEBRET, Philippe PELLUAU, Colette PERRAULT, Sylvie ECOLE, Chantal LOPEZ, Laurent DAVY, Marcel GUIOULLIER, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Hervé GADBIN, Geneviève JUGE, Damien DESERT, Sonia GUIOULLIER, Sandrine COURNE, Claude PAILLARD, Mathilin GUILLET, Philippe TRICAUD.

Était absent et excusé : Richard FLAMENT.

Était absent : Rémi DHOMMEAUX.

Philippe PELLUAU est porteur d'un pouvoir de Richard FLAMENT.

Madame Chantal LOPEZ a été élue secrétaire de séance.

.....

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 MAI 2016

Le procès verbal de la réunion du 3 mai 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 1, Rue des Sports
- Rue du Collège
- 4, Chemin de Longchamp
- 29, Rue Victor Fourcault

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

VALIDE l'inscription à l'ordre du jour complémentaire des points suivants :

- Vente d'ordinateurs portables
- Subvention à l'association des conciliateurs

AFFAIRES FINANCIERES

2016 – 087 : BUDGET VICTOR HUGO – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération n° 2016 – 051 du 13 avril 2016,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2015 en section de fonctionnement.

2016 – 088 : BUDGET VICTOR HUGO – DECISION MODIFICATIVE N°1

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Fonctionnement

Dépenses

023 Virement à la section d'investissement + 16 053.00 €

Recettes

002 Excédent de fonctionnement reporté + 16 053.08.00 €

TOTAL : +0.08 €

Investissement

Recettes :

10 Dotations, fonds divers

1068 Excédent de fonctionnement - 16 053.08 €

021 Virement de la section de fonctionnement +16 053.00 €

1641 Emprunt en euros + 1.00 €

TOTAL : +0.92 €

2016 – 089 : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTÉ la décision modificative suivante :

Investissement

Dépenses

Opération 152 Travaux de voirie

2315 Installations, matériel et outillage techniques + 20 000 €

Opération 181 Réhabilitation salle de la Touche

2315 Installations, matériel et outillage techniques - 163 807 €

Opération 197 Travaux école Jacques Prévert

2315 Installations, matériel et outillage technique + 30 000 €

TOTAL -113 807 €

Recettes

13 Subventions d'investissement

1328 Autres (réserve parlementaire) - 5 000 €

1341 D.E.T.R. - 74 500 €

16 Emprunts et dettes assimilées

1641 Emprunt en euros - 34 307 €

TOTAL -113 807 €

PERSONNEL

2016 – 090 : AUTORISATION - CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Ecole	1	CAP Petite Enfance	1 à 2 ans

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, au chapitre 012, article 6417 de nos documents budgétaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

INTERCOMMUNALITE

2016 – 091 : AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L. 5211-39-1.

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et les services des communes membres.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon a transmis aux maires en date du 21 avril 2016, une série de documents valant projet de schéma de mutualisation afin que les conseils municipaux puissent donner leur avis conformément à la loi.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un premier schéma de mutualisation traduit pour la Communauté de Communes du Pays de Craon et ses communes membres l'existence et la prise en charge d'enjeux majeurs :

- ↗ Conforter les services de proximité,
- ↗ Conforter la solidarité intercommunale
- ↗ Concrétiser des initiatives locales en regroupant les moyens,
- ↗ Professionnaliser les opérations complexes,
- ↗ Partager une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) pour anticiper les changements de demain,
- ↗ Rationaliser la dépense publique.

Un travail de concertation a été conduit, au moyen de questionnaires, rencontres élus – Directeurs Généraux de Services, Secrétaires de Mairie... Ce travail collectif a permis la rédaction d'un premier projet de schéma qui a été examiné à plusieurs reprises en Bureau de la CCPC.

Ce projet est une première étape ; des groupes de travail constitués d'élus et d'agents, vont œuvrer pour proposer des pistes de réflexions dans les différents domaines souhaités par les communes :

- ↗ Technique et matériels,
- ↗ Ressources Humaines,
- ↗ Formations.

L'objectif est de présenter les premiers travaux des groupes fin juin/début juillet. Les orientations pourront se subdiviser et se décliner en phases opérationnelles.

La méthode adoptée dans le cadre du schéma de mutualisation est adaptée aux objectifs et intérêts de la Communauté de Communes du Pays de Craon et de la Commune.

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

EMET un avis favorable au schéma de mutualisation de la communauté de communes du Pays de Craon tel qu'il est supra-mentionné.

AFFAIRES GENERALES

2016 – 092 : VENTE D'ORDINATEURS

5 ordinateurs portables communaux ne sont plus opérationnels,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

DECIDE de vendre au prix de 50 € l'unité les ordinateurs portables.

2016 – 093 : SUBVENTION - CONCILIATEUR

L'association des conciliateurs de justice de la Cour d'appel d'Angers sollicite le Conseil municipal pour l'obtention d'une subvention afin d'assurer la formation permanente (journées d'étude avec intervention d'experts, fourniture de la littérature spécifique à leur mission, etc...).

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 100 € à l'association des conciliateurs pour faire face aux dépenses itinérantes à la formation des conciliateurs bénévoles.

POINT SUR LE P.L.U.

La commission en charge de ce dossier a travaillé sur le règlement des zones U et A c'est à dire des zones urbaines et des zones agricoles. Elle a également travaillé sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation dans les principaux terrains libres de construction dans la partie agglomérée.

Il vous est transmis l'ensemble de ces travaux, nous vous invitons à les consulter et à l'occasion du prochain conseil municipal à émettre vos observations à ces propositions.

INFORMATIONS

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE AU RESTAURANT SCOLAIRE

En collaboration avec la SODEXO et Delphine MONTAGU, technicienne du service déchets et énergie au Conseil départemental de la Mayenne, la commune s'est portée volontaire pour engager un projet de travail sur la réduction du gaspillage alimentaire au restaurant scolaire.

ACHAT D'UN VEHICULE BENNE

Il a été demandé aux 3 garagistes locaux de rechercher pour la commune un véhicule benne. Le Centre AutoMatic a présenté un véhicule aux élus répondant aux critères de recherches.

Il a donc été convenu de l'acheter au prix de 14 000 € TTC après négociations. IL s'agit d'un camion benne avec coffre et attelage de marque IVECO de novembre 2008 avec 114 000 kms. Il manque à ce véhicule des rehausses, des protèges feux et à prévoir la réfection du fond de la benne.

TOUR DE FRANCE 2016

A la date d'aujourd'hui, nous avons la présence :

Du village « Antargaz » place de l'Europe – la vente de produits dérivés – le car podium de la FDJ au vélodrome – la fédération de pêche de la Mayenne en face le vélodrome – buvette et restauration des associations au vélodrome – une buvette de l'Entente renazéenne au carrefour boulevard Pasteur – Rue des Vignes - un vélo géant en enrubannage rose par l'association de lutte contre le cancer du sein en partenariat avec Trioplast – une animation sur le vélodrome par l'ECCR.

REMISE DES DICTIONNAIRES LE VENDREDI 1^{er} JUILLET

Comme tous les ans, la commune remettra à tous les enfants scolarisés à Renazé et domiciliés à Renazé, entrant en 6^{ème} à la rentrée prochaine, un dictionnaire.

Cette manifestation aura lieu le vendredi 1^{er} juillet à 18 H salle du Conseil Municipal.

A 19 H 15, seront conviés à un buffet les bénévoles qui interviennent aux TAP afin de les remercier de leur engagement et implication tout au long de l'année scolaire.

CHANTIERS ARGENT DE POCHE

21 jeunes sont inscrits cette année (11 filles et 10 garçons).

80 chantiers seront effectués pour 240 heures avec un budget de 1 200 € reversés aux jeunes.

Ces chantiers concernent principalement : une fresque sur un transformateur ERDF, le musée de l'ardoise, le rangement dans les écoles, la préparation des fêtes communales, l'aide pour la salle des jeunes, l'animation d'été, le foyer logement, la rénovation d'une salle de classe et de la peinture sur la place de l'Europe.

VOYAGE FAMILLES

Il a eu lieu ce week-end à l'île de Ré. 51 personnes inscrites, 47 étaient présentes. Tous les participants ont apprécié ce week-end, cela a permis à des Renazéens de se connaître et de nouer des liens.

Un bilan de ce week-end aura lieu le 2 juillet à 10 H auquel le Conseil municipal et les membres du CCAS seront invités pour retracer à travers photos et anecdotes la joie partagée de familles renazéennes à ce voyage.

P

MMEUBLES 1 ET 3 RUE VICTOR FOURCAULT

M. MAZOUNI, propriétaire de l'immeuble, a donné ordre à l'entreprise PREVOSTO de mettre en sécurité l'immeuble afin d'ouvrir l'espace public aux pétions en toute sécurité. Ils sont informés que le Tour de France passe au droit de cet immeuble le 4 juillet prochain et nous leur avons demandé de faire en sorte que tout soit rentré dans l'ordre d'ici cette date.

Prochain Conseil Municipal : Il aura lieu le mardi 5 juillet 2016 à 20 H 30.